



euclid.
NETWORK
POWER TO DRIVE POSITIVE CHANGE

Guide sur les
**possibilités de financement
offertes par l'Union européenne**
pour les entreprises sociales
et les organisations de soutien
aux entreprises sociales



www.facebook.com/Euclid.Network/



[@EuclidNetwork](https://twitter.com/EuclidNetwork)



www.linkedin.com/groups/3166947

www.euclidnetwork.eu

Euclid Network est le réseau européen des organisations de soutien aux entreprises sociales et à la société civile. Avec nos membres et partenaires, nous organisons des événements, des échanges entre pairs et un travail politique pour les entrepreneurs sociaux et les leaders de la société civile. Euclid Network compte actuellement 25 organisations membres dans 14 pays, fédérant plus de 8 500 entreprises sociales et ONG.

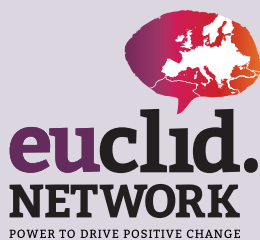


Cette publication a reçu le soutien financier du programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI). Les informations et points de vue présentés dans ce document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de la Commission européenne.

Rédacteurs : Antoaneta Ivanova, Alexandra Yaghil et Veerle Klijn
Conception : jenniferrosedesign.co.uk et www.studiomishfit.com
Traduction française : Avise
Dernière révision : février 2019

Euclid Network
Saturnusstraat 14
2516 AH Den Haag
Pays-Bas

E-mail: team@euclidnetwork.eu
Website: Euclidnetwork.eu



S'INFORMER

des dernières compétences, tendances
et défis en matière d'impact social



PARTAGER

des idées et des pratiques innovantes
avec d'autres acteurs du changement



RAPPROCHER

les investisseurs, les chercheurs et les dirigeants publics



TROUVER

de nouveaux partenaires pour les futurs projets
financés par l'UE



Abréviations

COSME

Programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des P.M.E.

EaSI

Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale

CE

Commission européenne

FSE

Fonds social européen

UE

Union européenne

H2020

Horizon 2020

CFP

Cadre financier pluriannuel

R&D

Recherche et développement

P.M.E.

Petites et moyennes entreprises

Sommaire

L'entreprise sociale dans les politiques européennes.....	6
Financement de l'UE : les principes et la pratique.....	8
Aperçu des outils de financement européens	
EaSI.....	10
COSME.....	14
FSE.....	18
Interreg Europe.....	22
Erasmus+.....	26
LIFE.....	32
Horizon 2020.....	38
Accéder aux fonds de l'UE – Conseils et astuces.....	44
Glossaire.....	46

L'entreprise sociale dans les politiques européennes

En 2017, l'Union européenne (UE) comprenait 2,8 millions de structures sociales, employant près de 19,1 millions de personnes, soit 6,3 % de la main-d'œuvre salariée totale en Europe (CESE 2017).

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un concept récent ou d'une pratique nouvelle, l'entrepreneuriat social s'est retrouvé sous le feu des projecteurs au lendemain de la crise financière et économique. Pionnières dans la lutte contre l'exclusion sociale, la prestation de services d'aide sociale de qualité et la prise en compte des problèmes environnementaux, les entreprises sociales ont été identifiées par la Commission européenne (CE) comme des acteurs clés dans la réponse de l'UE à la crise. Soutenir les entrepreneurs de tous horizons et se concentrer sur l'amélioration des compétences permettra à l'UE d'atteindre son objectif de « croissance intelligente, durable et inclusive », tel qu'énoncé dans la [stratégie Europe 2020](#).

En pratique, l'entrepreneuriat social et le financement social relèvent de la compétence de deux Directions générales (DG) de la CE : la DG Emploi et la DG Marché intérieur. Cependant, la CE a élargi son programme à d'autres domaines de travail incluant la recherche, la cohésion régionale et le développement international (voir tableau ci-dessous).

La première initiative politique globale au niveau de l'UE en faveur de l'entrepreneuriat social a été la « [Social Business Initiative](#) » (SBI) en 2011, présentée dans le cadre du « [Responsible Business Package](#) ». La SBI contenait un plan d'action visant à créer un écosystème favorable aux entreprises sociales et mettait l'accent sur trois domaines prioritaires : le financement, la visibilité et le cadre juridique. La CE a identifié 11 mesures prioritaires dans ces trois domaines, dont les fonds d'investissements sociaux, le microcrédit, un registre des entreprises sociales, les labels et certifications, les marchés publics et les aides d'État.

Trouver le programme qui vous correspond le mieux !

	COSME	EaSI	Erasmus+	FSE	H2020	Intereg	Finance	LIFE
Développement durable						●		●
Emploi		●	●	●				
Innovation	●	●			●			●
Entrepreneuriat	●	●						
Compétences			●	●				
Coopération transfrontalière			●		●	●		
Finance	●							

En 2016, le groupe d'experts a publié 13 recommandations sur la manière dont les décideurs politiques pourraient soutenir le développement des entreprises sociales.

Il a ensuite été décidé que les actions de la SBI seraient soutenues par un groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social et l'économie sociale (également connu sous le nom de GECES), qui disposait d'un mandat de six ans pour définir l'orientation de la politique européenne dans chacun des domaines prioritaires. En 2016, le GECES a publié 13 recommandations sur la manière dont les décideurs politiques pourraient soutenir le développement des entreprises sociales dans le cadre du Plan d'action européen pour l'économie sociale et les entreprises sociales.

En octobre 2018, le groupe d'experts a été renouvelé pour un nouveau manda (pour plus de détails, voir [ici](#)). Ce nouveau groupe, appelé GECES II et mandaté jusqu'en 2024, formulera une synthèse et des recommandations à la CE sur les politiques et instruments existants dans le domaine de l'entrepreneuriat social et de l'économie sociale. Depuis la SBI, la CE a lancé un large éventail d'initiatives fournissant un soutien financier et non financier aux entreprises sociales européennes. Le groupe soutiendra également activement le développement de toutes les futures initiatives européennes en faveur de l'entrepreneuriat social et du financement social.



Financement de l'UE : les principes et la pratique

La stratégie Europe 2020 est l'objectif que s'est donné l'UE en faveur de la croissance et de la création d'emplois pour la décennie en cours. Elle a servi de base au budget de l'UE pour la période 2014-2020 et, par là même, à tous les flux de financement et les stratégies d'investissement de l'UE qui sont présentés dans ce guide.

Les mécanismes européens de financement peuvent être gérés de différentes manières : conjointement par la Commission européenne et les autorités nationales, directement par la Commission européenne ou indirectement par d'autres autorités dans ou hors de l'UE. Environ 80 % du financement de l'UE est administré conjointement par la CE et les autorités nationales. Dans la plupart des cas, la quête de financement européen débute donc par la recherche de l'autorité compétente au niveau national.

**Environ 80 %
du financement de l'UE
est administré
conjointement par la CE
et les autorités
nationales.**

La CE fournit des fonds sous différentes formes :



Subventions

Accordées aux organisations (et, occasionnellement, à des particuliers). Les aides sont octroyées dans des domaines variés, généralement sur la base de *propositions de projets* soumises par des candidats en réponse à des *appels à propositions*. Les appels sont publiés régulièrement et visent à atteindre l'objectif global du programme de financement concerné.



Instruments financiers

Tels que des prêts, des garanties et des fonds propres accordés aux entreprises.



Prix en espèces

Pour les entreprises dans le cadre de concours organisés, au cours desquels elles bénéficient également souvent d'une publicité et d'une promotion gratuites.



Acquisition de services

De biens ou de travaux sur le marché en invitant les entreprises à faire des offres pour les marchés publics.

Les organisations de la société civile, les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (P.M.E.) et les pouvoirs publics sont tous encouragés à solliciter des aides, prêts et garanties, ainsi qu'à soumissionner pour des contrats (appels d'offres) de fourniture de biens et de services. Les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile peuvent bénéficier de fonds de l'UE lorsque leurs domaines d'intervention soutiennent les politiques de l'UE. Les organismes publics (locaux, régionaux ou nationaux) peuvent également solliciter des possibilités de financement de l'UE, notamment en matière d'investissement et d'aide financière, en vue de renforcer les capacités, l'efficacité et les infrastructures locales.

Dans de nombreux cas, la CE ne finance qu'une partie du projet ou du programme. La contribution financière allouée par l'UE à un projet ou à un programme est appelée « taux de cofinancement » et est exprimée en pourcentage du coût total du programme. Ce guide précise le taux maximal de cofinancement par programme opérationnel.

Avertissement

Ce guide donne un aperçu de certains des programmes européens que Euclid Network a identifiés comme pertinents pour les entreprises sociales, les organisations de la société civile et leurs structures de soutien. Il ne prétend pas être exhaustif et d'autres programmes de l'UE devraient être ajoutés prochainement.

En mai 2018, la CE a présenté une proposition pour le nouveau budget de l'UE (ou « Cadre financier pluriannuel ») pour 2021-2027. Des négociations sont en cours depuis début 2019, et le budget rentrera en vigueur en 2021. Dans ce document, nous avons tenté de tenir compte des changements que ce nouveau budget pourrait engendrer, toutefois, celui-ci sera actualisé au moment où le CFP final aura été adopté.



Le programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)



Instruments financiers

Domaine : Emploi

Budget : 919 millions d'euros

Géré par : UE / Fonds européen d'investissement

Le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) vise à promouvoir un niveau élevé d'emplois de qualité, de protection sociale et de mobilité professionnelle au sein de l'UE.

Il dispose d'un budget total de 919 millions d'euros pour 2014-2020, dont 21 % sont spécifiquement consacrés à l'accès au microfinancement et à l'entrepreneuriat social. EaSI est géré directement par la DG Emploi de la Commission européenne.

Que soutient-il ?

Le programme EaSI se compose de 3 volets :

- PROGRESS (Programme pour l'emploi et la solidarité sociale), qui se concentre sur la modernisation des politiques sociales et de l'emploi ;
- EURES (Services européens de l'emploi), qui soutient la mobilité professionnelle ;
- Microfinance et entrepreneuriat social, qui met l'accent sur l'accès au microfinancement et à l'entrepreneuriat social.

Dans ce guide, nous nous intéressons plus particulièrement au volet de la microfinance et de l'entrepreneuriat social du programme EaSI. Le volet « microfinance et entrepreneuriat social » soutient les actions menées dans deux domaines :

- le microcrédit et les microprêts pour les catégories vulnérables et les microentreprises ;
- l'entrepreneuriat social.



Bon à savoir : Une possibilité de financement particulièrement pertinente pour les intermédiaires financiers est le volet « Investissements pour le renforcement des capacités » d'EaSI, qui vise à développer les capacités institutionnelles des intermédiaires financiers qui ne sont pas encore viables.

Qui peut participer ?

En ce qui concerne le volet de la microfinance et de l'entrepreneuriat social du programme EaSI, la Commission européenne n'apporte pas de financement direct afin de soutenir les entrepreneurs et les entreprises sociales, mais elle permet aux organismes de microcrédit sélectionnés et aux investisseurs dans des entreprises sociales de l'UE d'augmenter leur capacité de prêt.

Les organisations qui peuvent directement solliciter un financement sont :

- Les organismes publics et privés qui fournissent des microcrédits aux personnes et aux microentreprises ;
- Les organismes publics et privés qui financent des entreprises sociales.

Pays éligibles : États membres de l'UE, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Monténégro, Norvège, Serbie, Suisse, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le volet microfinance et entrepreneuriat social du programme EaSI vise à promouvoir l'investissement et à intensifier le travail des entreprises sociales et des microentreprises. Il offre un financement par le biais d'instruments financiers qui sont gérés par le Fonds européen d'investissement (FEI).



Instruments financiers

Garantie d'EaSI

Les organismes de microcrédit et les investisseurs dans des entreprises sociales peuvent accéder au financement par le biais de la garantie EaSI, qui leur permet de prêter à des entrepreneurs qu'ils n'auraient pas été en mesure de financer autrement, en raison de considérations liées au risque.

Les garanties et contre-garanties fournies par le FEI assurent à ces intermédiaires financiers une protection partielle contre le risque de crédit pour les prêts accordés pour la première fois aux bénéficiaires éligibles.

Les bénéficiaires finaux sont les entreprises sociales et les microentreprises.

- Les entreprises sociales peuvent accéder à des produits de financement par l'emprunt (prêts, crédits « mezzanine », dettes subordonnées, crédits-bails et prêts participatifs) d'un montant maximum de 500 000 €, si leur chiffre d'affaires annuel est inférieur à 30 millions d'euros.
- Les microentreprises peuvent accéder à des microcrédits d'un montant maximum de 25 000 euros.

Les entreprises sociales ou les microentreprises à la recherche de financement par emprunt peuvent cliquer [ici](#) pour savoir quels intermédiaires financiers offrent des produits de financement par emprunt.

Qui puis-je contacter ?

Les organismes de microcrédit et les investisseurs dans des entreprises sociales doivent contacter [directement](#) le Fonds européen d'investissement. Les entreprises sociales et les microentreprises à la recherche d'un prêt doivent adresser leurs questions à l'intermédiaire financier compétent inscrit dans [cette liste](#).

Quel avenir pour le programme EaSI ?

Pour le prochain budget de l'UE, la CE propose de rassembler le Fonds social européen (voir ci-dessous), EaSI, l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et le Programme Santé de l'UE au sein du FSE+.

Ce nouveau fonds amélioré disposera d'un budget de 101 milliards d'euros. [La CE a proposé](#) d'intégrer la garantie d'EaSI au programme InvestEU.

Quelques exemples

Plus
d'infos
[ici](#)

Développer les compétences à l'intérieur des prisons

Pays : Italie

Domaines : Femmes en prison / Développement des compétences / Inclusion sociale

Nom du projet : Neapolide Cooperativa Sociale

Intermédiaire financier : Banca Etica

Objectif du financement : Achat d'équipement

Une coopérative italienne a installé un torréfacteur à café dans les prisons pour femmes et y gère l'ensemble de la chaîne de production selon un modèle d'économie circulaire (utilisation d'emballages en plastique recyclables, disparition des capsules et recyclage des déchets de café pour en faire des engrais).

Cela permet de relever deux défis : ajouter de la valeur aux traditions locales et aider à préparer les délinquants à se réinsérer dans la société. Avec l'aide d'un prêt garanti par l'UE de la Banca Etica, la coopérative a réussi à mettre en place un bar à café, à rénover l'espace et à acheter les machines et le mobilier nécessaires. Le nouveau bistro, qui a ouvert ses portes en septembre 2018, a permis la création de neuf emplois, dont six pour des femmes en prison.

Accroître l'employabilité des groupes vulnérables

Plus
d'infos
[ici](#)

Pays : Pays-Bas

Domaines : Restauration / entrepreneuriat social

Nom du projet : The Colour Kitchen

Intermédiaire financier : Triodos Bank

Objectif du financement : expansion, ouverture de nouveaux restaurants, embauche de personnel

La fondation « The Colour Kitchen » est une chaîne de restaurants et de services de restauration internes qui emploie des personnes issues de groupes vulnérables de la société (immigrants, anciens détenus, personnes issues de foyers en difficulté ou autistes) dans le cadre d'un programme de formation à plusieurs volets. Son principal objectif est d'aider ces individus à accéder au marché du travail. L'entreprise possède quatre restaurants et 19 sites de restauration internes aux Pays-Bas, qui emploient tous des personnes ayant des difficultés à trouver ou à conserver un emploi.

Compétitivité des entreprises et des P.M.E. (COSME)



Aides
Instruments financiers
Acquisition de services

Domaine : Innovation / Entrepreneuriat / Finance

Budget : 2,3 milliards d'euros

Géré par : EASME / Fonds européen d'investissement

COSME est le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des P.M.E. pour la période 2014-2020. Il est doté d'un budget de 2,3 milliards d'euros.

Le programme vise à encourager la culture entrepreneuriale et à renforcer la compétitivité durable des entreprises en Europe. Il est mis en œuvre par la DG GROW de la Commission européenne, par le biais de l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME).

Que soutient-il ?

COSME se décline autour de quatre grands objectifs :

- Faciliter l'accès au financement des P.M.E. ;
- Développer l'accès aux marchés à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE ;
- Créer un environnement propice à garantir la compétitivité : renforcer l'éducation, le tutorat, l'accompagnement et les autres services de soutien. Le programme soutient des groupes spécifiques tels que les jeunes, les femmes et les entrepreneurs âgés. Il vise également à aider les entreprises à accéder aux technologies numériques ;
- Encourager une culture entrepreneuriale en réduisant la charge administrative et législative pesant sur les P.M.E. et en créant un environnement favorable aux entreprises. COSME aide également les entreprises à être compétitives en les encourageant à adopter de nouveaux modèles économiques et des pratiques innovantes.



Bon à savoir : Les possibilités de financement ouvertes aux intermédiaires financiers sont :

- [La facilité « garantie de prêt » \(COSME Loan Guarantee Facility\)](#)
- [La facilité « capital-investissement » \(COSME Equity Facility for Growth\)](#)

Qui peut participer ?

COSME offre un financement aux :

- organisations de la société civile (OSC) ;
- P.M.E. ;
- autorités locales, régionales ou nationales ;
- établissements d'enseignement ;
- intermédiaires financiers (tels que les banques et les organisations de capital-risque).

Pays éligibles : États membres de l'UE, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, ancienne République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Islande, Kosovo, Moldavie, Monténégro, Serbie, Turquie, Ukraine.

Qui puis-je contacter ?

Toutes les questions doivent être adressées au bureau en charge du programme [COSME](#).

Quel avenir pour cosme ?

Pour le prochain budget de l'UE, la CE a proposé d'intégrer partiellement COSME dans le nouveau programme pour le marché unique. Celui-ci viendra soutenir le marché unique et la compétitivité des entreprises – y compris celle des P.M.E. – et sera doté d'un budget de 4 milliards d'euros. Le nouveau programme pour le marché unique associera six programmes existants et de nombreuses autres actions visant à améliorer les synergies, à optimiser les ressources et à accroître la visibilité du marché unique. Les instruments non financiers de COSME seront inclus dans le nouveau programme pour le marché unique, tandis que les instruments financiers sera rattaché au programme InvestEU.

Comment cela fonctionne-t-il ?

À travers le programme COSME, la CE offre un financement par l'intermédiaire d'appels d'offres, d'aides et d'instruments financiers.



Appels d'offres

Dans le cadre du programme COSME, la DG GROW invite les organisations à répondre aux appels d'offres pour des marchés publics de l'UE (de travaux, de fournitures ou de services).

- **Fréquence des appels d'offres :** en cours
- **Critères d'éligibilité :** candidatures individuelles ou candidatures d'entités formant un consortium, selon les appels d'offres
- **Où trouver les appels d'offres :** cliquez [ici](#)



Subventions

La DG GROW donne également aux organisations la possibilité de solliciter certaines aides par le biais d'appels à propositions. Les fonds sont acheminés par l'intermédiaire des autorités locales, régionales ou nationales, ou par des intermédiaires financiers tels que les banques et les organismes de capital-risque (qui financent les start-ups). L'aide directe n'est disponible que pour les projets qui contribuent spécifiquement à la mise en œuvre d'un programme ou d'une politique de l'UE.

- **Fréquence des appels d'offres :** en cours
- **Critères d'éligibilité :** consortium
- **Où trouver les appels d'offres :** cliquez [ici](#)



Instruments financiers

Les P.M.E. ou les entrepreneurs à la recherche de financement par emprunt ou par émission d'actions peuvent obtenir la liste des intermédiaires financiers travaillant avec COSME sur le portail [Accès au financement](#). (Des [exemples de réussites](#) d'entreprises ayant obtenu des prêts ou des fonds propres grâce au programme COSME sont également disponibles.)



Un cas particulier : le programme « Erasmus pour jeunes entrepreneurs »

Il s'agit d'un programme transfrontalier favorisant l'échange d'expériences en matière d'entrepreneuriat et de gestion. Dans le cadre de l'échange, un entrepreneur nouvellement établi ou potentiel se rend dans un autre pays pour apprendre d'un entrepreneur expérimenté dirigeant une P.M.E. ; entre 2014 et 2019, plus de 2 500 paires d'entrepreneurs y ont pris part. Seuls les organismes de coordination peuvent répondre aux appels à propositions. Les entrepreneurs individuels qui souhaitent participer au programme doivent le faire par l'intermédiaire des organismes de coordination participants. En savoir plus sur [le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs ici](#).

- **Fréquence des appels d'offres :** tous les deux ans
- **Taux de cofinancement :** jusqu'à 90 %
- **Critères d'éligibilité pour les consortia :** au moins 5 partenaires de 4 pays différents
- **Où trouver les appels d'offres :** cliquez [ici](#)

Quelques exemples

Programme de croissance de l'entrepreneuriat des migrants

Pays : France, Allemagne, Italie et Espagne

Domaines : Programmes de soutien à l'esprit d'entreprise des migrants

Nom du projet : MEGA

Calendrier : 2020

Budget : 415 000 €

Contribution de la CE : 374 000 €

Plus
d'infos
[ici](#)

Le projet aidera les villes, les régions et les partenaires nationaux des principaux pays de destination de l'Europe à mettre en place de nouvelles politiques, des coalitions durables et des programmes à long terme pour mieux soutenir l'entrepreneuriat des migrants.

Les actions comprendront une analyse comparative locale/régionale et des activités tant nationales que transfrontalières ; les résultats et l'apprentissage étant ouverts aux organisations européennes et à celles des pays tiers. Les coalitions nationales incluront : les villes chefs de file dans ce domaine, les villes nouvellement engagées dans le projet et les acteurs locaux, régionaux et nationaux concernés (y compris les migrants et les entrepreneurs eux-mêmes). Grâce à la mise en réseau, les outils d'analyse comparative existants et le tutorat entre pairs, les possibilités et les obstacles nationaux et locaux/régionaux seront identifiés et abordés au moyen de politiques, de financement et de partenariats.

Un Erasmus pour les entrepreneurs sociaux

Pays : Royaume-Uni, France, Espagne, Portugal, Grèce, Bulgarie, Estonie, Allemagne et Croatie

Domaines : Compétences entrepreneuriales, tutorat en cours d'emploi

Nom du projet : Social Entrepreneurs Exchange Development Plus (SEEDPlus)

Calendrier : 2017-2019

Budget : 867 000 €

Contribution de la CE : 734 000 €

Plus
d'infos
[ici](#)

Ce projet rassemble des entrepreneurs sociaux en herbe et expérimentés pour apprendre les uns des autres (dans le cadre du [Programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs](#)). Le programme fournit un financement pour permettre à de futurs entrepreneurs sociaux de séjourner pendant 1 à 6 mois dans un autre pays européen pour collaborer avec un entrepreneur social expérimenté et le suivre sur le terrain. Pour les nouveaux entrepreneurs, c'est une excellente occasion d'apprendre des meilleurs et de peaufiner leur argument commercial. Pour les entrepreneurs d'accueil, le programme offre une chance unique d'acquérir une perspective nouvelle, d'accéder aux marchés internationaux et d'aider les entreprises sociales à se développer en Europe.



FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)



Aides

Domaine :

Emploi / Compétences

Budget : 120,4 milliards d'euros

Géré par :

Agences nationales et régionales

Le FSE est le principal instrument de l'UE pour soutenir la création d'emplois, aider les individus à obtenir de meilleurs emplois et créer des opportunités de travail plus équitables pour tous les citoyens européens.

Doté d'un budget de 120,4 milliards d'euros, il apporte un soutien ciblé à la création d'emplois, à la croissance économique et à l'inclusion sociale et vise à encourager l'innovation sociale afin de répondre aux besoins sociaux, d'éducation et d'emploi.

Que soutient-il ?

Le FSE finance des dizaines de milliers de projets liés à l'emploi aux niveaux local, régional et national, et ce à travers toute l'Europe : des petites initiatives caritatives qui aident les personnes handicapées à trouver un emploi approprié aux projets à l'échelle nationale offrant une formation professionnelle pour tous.

Les priorités du FSE diffèrent d'un État membre à l'autre. Les gouvernements nationaux conviennent de ces priorités avec la CE, pour une période de sept ans. Les priorités absolues pour 2014-2020 sont :

- Renforcer la capacité d'adaptation des travailleurs en leur enseignant de nouvelles compétences et en aidant les entreprises à adopter de nouvelles méthodes de travail ;
- Améliorer l'accès à l'emploi en aidant les jeunes à passer du monde de l'école à celui du travail et en formant les demandeurs d'emploi moins qualifiés pour améliorer leurs perspectives d'emploi ;
- Aider les personnes issues de groupes défavorisés à trouver un emploi grâce à la formation professionnelle et aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.



Bon à savoir : Découvrez comment les financements FSE sont dépensés dans votre pays sur cette [nouvelle plate-forme Open Data](#).

Qui peut participer ?

Le FSE offre un financement aux :

- administrations publiques ;
- organisations de travailleurs et d'employeurs ;
- ONG ;
- P.M.E.

Les bénéficiaires finaux des projets du FSE sont généralement des personnes (telles que des travailleurs âgés formés à de nouvelles compétences, des jeunes demandeurs d'emploi en stage ou des individus à la recherche de conseils pour créer une entreprise). Dans certains cas, l'objectif ultime du financement est le développement d'une entreprise ou d'une organisation, mais seulement si le projet aboutit à la création d'emplois et au développement des compétences.

Pays éligibles : États membres de l'UE

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le Fonds social européen offre un financement sous forme de subventions. Il est géré par la Commission européenne, qui fixe les priorités générales du programme, mais il est mis en œuvre par les autorités nationales et régionales. Cela signifie que les fonds sont distribués aux États membres et aux régions, qui publient ensuite des appels à propositions et sélectionnent les bénéficiaires.

Les activités du FSE sont basées sur les « programmes opérationnels » convenus entre chaque État membre et la CE, qui définissent les priorités et les objectifs du pays pour une période de sept ans.



Subventions

Le FSE finance des projets liés à l'emploi. Les appels à propositions sont publiés au niveau national et/ou régional (selon la préférence de l'État membre). Ils ont généralement une portée très large et sont ouverts ou de longue durée. Les projets financés par le FSE peuvent durer jusqu'à 36 mois.

• Fréquence des appels d'offres :

Décision prise au niveau national/régional (généralement au début de l'année)

• **Budget moyen :** Il varie selon les pays et les appels à propositions

• **Taux de cofinancement :** Il varie selon la prospérité économique de la région (entre 50 % et 85 % ; 95 % dans des cas exceptionnels)

• **Où trouver les appels d'offres :** Voir l'autorité de gestion du FSE dans votre pays

Trouver des partenaires et des projets porteurs de meilleures pratiques

• Trouver des projets nationaux

• Trouver le programme opérationnel de votre pays

Qui puis-je contacter ?

Le financement du FSE est disponible par l'intermédiaire des États membres et des régions. Le FSE ne finance pas de projets directement depuis Bruxelles. Les organisations/personnes intéressés doivent contacter l'autorité de gestion du FSE dans leur pays ou région (voir la liste ici).

Quel avenir pour le FSE ?

Pour le prochain budget de l'UE (2021-2027), la CE propose de renforcer encore davantage la dimension sociale de l'UE avec un nouveau FSE amélioré : le Fonds social européen plus (FSE+). La Commission européenne a proposé un budget total de 101 milliards d'euros, dont 761 millions d'euros seront consacrés à l'emploi et à l'innovation sociale (y compris l'entrepreneuriat social).

Quelques exemples

Favoriser l'emploi par la coopération entre entreprises sociales

Pays : Belgique

Bénéficiaire : Job&Co

Domaines : Accès à l'emploi

Nom du projet : Le travail est la clé

Budget total : 1,7 million d'euros

Contribution du FSE : 675 000 €

Pour Job&Co, une organisation flamande qui allie l'expertise de trois entreprises sociales qui favorisent l'accès à l'emploi, le travail est la clé de l'intégration sociale. Grâce au financement du FSE, Job&Co cible les personnes rencontrant des difficultés particulières pour trouver du travail, telles que les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées et les immigrants. L'organisation estime qu'à partir du moment où une personne possède un emploi stable, elle peut généralement se débrouiller sans aide, tant au travail que dans sa vie personnelle.

Plus
d'infos
[ici](#)

Associer travail et formation pour développer les compétences et l'employabilité

Pays : France

Bénéficiaire : AGEFOS-PME

Domaines : Accès des femmes à l'emploi

Nom du projet : Les femmes à la recherche d'un emploi ont du mal à accéder au milieu du travail

Budget total : 29 950 €

Contribution du FSE : 15 600 €

Ce projet, d'une durée d'un an et financé en partie par le FSE, a permis aux participants de percevoir un salaire tout en suivant une formation sur les services à la clientèle. Il a connu un excellent taux de réussite : neuf femmes ont participé au programme sur une période d'un an et toutes ont trouvé un emploi à l'issue de la période de formation.

Plus
d'infos
[ici](#)

INTERREG EUROPE



Aides

Domaine : Coopération transfrontalière

Budget : 359 millions d'euros

Géré par : agences nationales et régionales

Interreg Europe aide les autorités régionales et locales de toute l'Europe à partager leurs idées, leurs bonnes pratiques et leurs expériences en matière de politiques publiques, en les aidant à améliorer les stratégies pour la croissance de l'emploi et le développement local.

Un montant de 359 millions d'euros a été alloué au budget d'Interreg pour la période 2014-2020.

Que soutient-il ?

Pour bénéficier du soutien financier d'Interreg Europe, les projets doivent entrer dans l'une des catégories suivantes :

- la recherche et l'innovation ;
- la compétitivité des P.M.E. ;
- l'économie à faible émission de carbone ;
- l'environnement et l'efficacité des ressources.



Bon à savoir : Interreg Europe fait partie du Fonds européen de développement régional (FEDER) qui a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'UE en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. Plus d'informations [ici](#).

Qui peut participer ?

Interreg Europe offre un financement aux :

- autorités publiques (locales, régionales et nationales) ;
- autorités de gestion/intermédiaires ;
- agences, instituts de recherche, organisations thématiques et à but non lucratif (bien qu'il ne s'agisse pas du groupe cible prioritaire, ces types d'organisations peuvent travailler avec leurs responsables politiques locaux pour identifier des options de collaboration avec Interreg Europe).

Pays éligibles : États membres de l'UE, Suisse et Norvège

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le programme Interreg de la CE offre un financement sous forme de subventions.



Subventions

Interreg finance deux types d'action : les projets de coopération interrégionale et la « Policy Learning Platform ». La liste des pays éligibles et les dates limites de candidatures diffèrent d'une action à l'autre. Les appels à propositions sont publiés par Interreg chaque année.

Les projets de coopération interrégionale sont des partenariats composés d'organisations politiques issues de différents pays d'Europe qui travaillent ensemble durant 3 à 5 ans pour échanger leurs expériences sur une question de politique régionale. Chaque région impliquée dans le projet de coopération produit un plan d'action, précisant ce qui sera mis en place dans ladite région, pour s'assurer que les enseignements qui ont été tirés sont effectivement mis en pratique. Les participants au projet sont également tenus de suivre l'état d'avancement de leurs plans d'action. Les appels à propositions de projets sont lancés tout au long de la période de programmation.

Trouver des partenaires et des projets porteurs de meilleures pratiques

Les personnes intéressées peuvent rejoindre la communauté [Interreg Europe](#) pour entrer en contact avec des partenaires potentiels du projet.

Vous pouvez également faire appel à la communauté pour rechercher des partenaires pour votre projet, ou pour trouver des idées (consultez la page [idée de projet et recherche de partenaires](#)). Les [projets récemment approuvés](#) pourraient également être une source d'inspiration.

La « **Policy Learning Platform** » est un espace en ligne dédié à l'apprentissage continu permettant à toute organisation concernée par les politiques de développement régional en Europe de trouver des solutions et de demander le soutien d'experts pour optimiser sa façon de gérer et mettre en œuvre ses politiques publiques dans les quatre domaines Interreg précédemment cités.

- **Fréquence des appels d'offres :**
une fois par an
- **Budget total moyen des projets :**
1-2 millions d'euros
- **Taux de cofinancement :** jusqu'à 85 %
- **Critères d'éligibilité des consortia :** au moins trois pays représentés et au moins deux États membres de l'UE
- **Où trouver les appels d'offres :** cliquez [ici](#)

Qui puis-je contacter ?

[Les points de contact Interreg Europe](#) sont basés dans tous les États membres de l'UE, en Suisse et en Norvège.

Quel avenir pour Interreg ?

Pour le prochain budget à long terme de l'UE, la CE a proposé des changements radicaux dans la coopération interrégionale. Dans le cadre de sa nouvelle proposition, Interreg Europe serait supprimé. À la place, la CE a proposé d'intégrer la coopération interrégionale dans le [Programme d'investissement pour la croissance et l'emploi](#).

Quelques exemples

Plus
d'infos
[ici](#)

SOCENT SPAs : autonomisation des entrepreneurs sociaux dans les régions à faible densité de population

Nom du projet : SOCENT SPAs

Pays : Finlande, Allemagne, Slovaquie, Espagne

Domaines : Compétitivité des P.M.E.
(entrepreneurs sociaux)

Calendrier : 01/2017 – 07/2021

Budget total : 1 million d'euros

Contribution Interreg : 830 000 €

Les « SOCENT SPAs » encouragent la coopération interrégionale entre six entités publiques et privées de Finlande, d'Allemagne, de Slovaquie et d'Espagne dans le but de soutenir la visibilité, l'incubation et l'accélération des entrepreneurs sociaux dans les régions à faible densité de population. Dans la région de Castille-et-León (Espagne), par exemple, l'objectif était spécifiquement d'aider les entrepreneurs sociaux à développer leurs compétences et à développer leurs activités.

Le projet souligne l'importance de mettre en place un programme complet d'intégration et d'accélération pour les entrepreneurs sociaux qui développent des projets dans les régions à faible densité de population. Il a également mis l'accent sur la nécessité d'un programme spécifique de subventions et de garanties pour fournir les fonds nécessaires au démarrage, à la croissance ou à la diversification des entreprises afin de stimuler la croissance économique, de créer des emplois et de contribuer à atténuer les problèmes causés par la dépopulation.

Les entreprises sociales comme moteurs de l'inclusion sociale et de l'intégration professionnelle en Europe centrale

Plus
d'infos
[ici](#)

Nom du projet : SENTINEL

Calendrier : 06/2017 – 06/2020

Pays : Hongrie, République tchèque, Pologne, Slovaquie, Italie et Allemagne

Domaines : Développement de l'entrepreneuriat social en Europe centrale

Budget total : 2 100 000 €

Contribution Interreg : 1 952 000 €

SENTINEL développe et teste des outils et des méthodes pour aider les entreprises sociales de la région. L'objectif principal est d'aider ces entreprises à devenir de véritables moteurs de l'inclusion sociale et de l'intégration professionnelle en Europe centrale. Le partenariat met à l'essai de nouveaux modèles d'exploitation et services de tutorat conçus pour renforcer les entreprises sociales dans les régions moins développées. Dans le même temps, des méthodes innovantes sont mises au point pour faciliter la mise en réseau et la coopération entre ces organisations.



Aides
Acquisition de services

Domaine : Emploi / Compétences / Coopération transfrontalière

Budget : 14,7 milliards d'euros

Géré par : Agence exécutive EACEA / agences nationales

Erasmus+ est le programme de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe. Doté d'un budget de 14,7 milliards d'euros pour la période 2014-2020, il contribue à offrir à plus de 4 millions d'Européens la possibilité d'étudier, de se former et de faire du bénévolat à l'étranger.

La DG Éducation et Culture de la Commission européenne est responsable de la gestion de ce programme.

Que soutient-il ?

Le programme Erasmus+ se décline en trois actions-clés :

- **Action clé 1 :** Mobilité des personnes.
Il s'agit d'offrir aux individus la possibilité d'améliorer leurs compétences, d'accroître leur employabilité et d'acquérir une conscience culturelle.
- **Action clé 2 :** Coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques. Il s'agit de permettre aux organisations de travailler ensemble afin d'améliorer leur offre pour les apprenants et de partager des pratiques innovantes.
- **Action clé 3 :** Soutien à la réforme des politiques : Il s'agit de toute activité contribuant à la modernisation des systèmes d'éducation et de formation.



Bon à savoir : La Commission européenne a récemment mis en place le « Corps européen de solidarité » qui soutient financièrement le bénévolat, les stages, emplois et projets de solidarité. Plus d'informations [ici](#).

Qui peut participer ?

Erasmus+ est un programme ouvert aux personnes et aux organisations :

- **Les personnes** peuvent demander un financement au titre de l'action clé 1 du programme Erasmus+ (bien qu'ils doivent le faire par l'intermédiaire d'une organisation participante).
- **Les organisations, P.M.E. et entreprises locales** peuvent demander un financement au titre des actions-clés 1, 2 et 3 du programme Erasmus+, bien que l'éligibilité varie d'une action à l'autre et d'un pays à un autre.

Pays éligibles : États membres de l'UE, ancienne République yougoslave de Macédoine, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie et [pays partenaires](#). Les pays éligibles sont divisés en deux groupes : les pays du programme et les pays partenaires. Plus d'informations sur les critères d'éligibilité [ici](#).

L'éligibilité des personnes et des organisations dépend du pays dans lequel ils sont basés.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le programme Erasmus+ offre un financement aux organisations par le biais d'appels d'offres et de subventions.

Si la Commission européenne gère le programme Erasmus+, elle ne met pas directement en œuvre celui-ci. L'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA) est chargée de la mise en œuvre du programme Erasmus+ au niveau européen, tandis qu'au niveau national, elle est assurée par les agences nationales dans les pays du programme et par les bureaux nationaux dans certains pays partenaires (liste disponible [ici](#)). Les organisations doivent soumettre leur candidature en ligne à l'Agence nationale du pays concerné, via le site web des formulaires Erasmus+, ou à l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture ».

Les personnes souhaitant bénéficier d'un financement Erasmus+ doivent en faire la demande par l'intermédiaire d'une organisation, d'une institution ou d'un établissement d'enseignement.



Subventions

Les appels à propositions généraux et spécifiques sont publiés par la Commission européenne ou par l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture ». Chaque année, un programme de travail annuel est publié, qui expose les priorités pour l'année en cours.

Au titre de l'action clé 1, les organisations peuvent demander un financement pour mener des projets d'échange entre :

- des étudiants et des apprentis en formation professionnelle ;
- des jeunes participant à des programmes d'échanges pour la jeunesse et au volontariat ;
- des enseignants, des formateurs de jeunes et d'autres professions.

Au titre de l'action clé 2, les organisations peuvent demander un financement pour s'associer et échanger de bonnes pratiques avec des organisations d'autres pays.

Au titre de l'action clé 3, le programme Erasmus+ finance des activités stratégiques soutenant la réforme des politiques en matière d'éducation, de formation et de jeunesse dans l'ensemble de l'UE.

- **Fréquence des appels d'offres** : en cours
- **Taux de cofinancement** :
Action clé 1 : jusqu'à 80 %
Actions-clés 2 et 3 : jusqu'à 100 %
- **Critères d'éligibilité des consortia** : candidatures individuelles ou candidatures d'entités formant un consortium, selon les appels d'offres
- **Où trouver les appels d'offres** : cliquez [ici](#)



Appels d'offres

Le programme Erasmus+ comprend également des actions mises en œuvre par le biais d'appels d'offres ou de marchés de travaux, de fournitures ou de services.

- **Fréquence des appels d'offres :**
en cours
- **Critères d'éligibilité :** candidatures individuelles ou candidatures d'entités formant un consortium, selon les appels d'offres
- **Où trouver les appels d'offres :**
Cliquez [ici](#).

Qui puis-je contacter ?

Le programme Erasmus+ est mis en œuvre par l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA), par des agences nationales dans les pays du programme et par des bureaux nationaux dans certains pays partenaires (liste disponible [ici](#)).

En dehors de l'UE, dans les pays partenaires participant à Erasmus+ dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'essentiel du travail des agences nationales est réalisé par les bureaux nationaux Erasmus+.

Trouver des partenaires potentiels

Pour trouver des partenaires potentiels pour les projets Erasmus+, consultez EPALE, la plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes en Europe. Disponible dans plusieurs langues, EPALE est une communauté d'enseignants, de formateurs, de chercheurs, d'universitaires, de décideurs politiques et de toute autre personne ayant un rôle professionnel dans la formation des adultes en Europe. Cliquez [ici](#).

Les communautés de formation sont disponibles [ici](#).

Quel avenir pour Erasmus+ ?

Pour le prochain budget de l'UE (2021-2027), la CE propose de doubler le budget actuel du programme Erasmus+ pour le porter à 30 milliards d'euros. Le nouveau programme Erasmus contribuera à la mise en place d'un espace européen de l'éducation d'ici 2025, qui vise à permettre aux participants de passer davantage de temps à étudier dans un autre pays de l'UE. Grâce à ce programme, les valeurs communes partagées par les citoyens de l'UE et la notion d'identité européenne n'en seront que renforcées. La proposition relative au nouveau programme se concentre en particulier sur :

- la formation tout au long de la vie ;
- l'apprentissage des langues ;
- les compétences informatiques ;
- les nouvelles connaissances et compétences pour l'avenir, telles que l'analyse des données, la robotique, l'intelligence artificielle et le changement climatique.



Quelques exemples

Plus
d'infos
[ici](#)

L'entrepreneuriat social comme facteur d'innovation

Nom du projet : L'entrepreneuriat social comme facteur d'innovation

Pays : Royaume-Uni, Fédération de Russie, Moldavie, Lettonie, Espagne et Pologne

Domaines : Action clé 1 : Jeunesse et entrepreneuriat social

Calendrier : 08/2017 – 03/2018

L'objectif principal de ce projet est d'enseigner aux participants ce qu'est l'entrepreneuriat social et en quoi il est primordial. La formation incitera les participants à réfléchir à la question du chômage des jeunes en Europe et son rapport à l'exclusion sociale, la discrimination et la xénophobie. Plus important encore, le cours mettra à l'épreuve la créativité des participants, les responsabilisera et développera leurs propres compétences en matière d'entrepreneuriat social.

Renforcer le leadership entrepreneurial dans le secteur tertiaire

Plus
d'infos
[ici](#)

Nom du projet : EU3Leader

Pays : Royaume-Uni, Espagne, Belgique, Autriche, Croatie

Domaines : Action clé 2 : Leadership entrepreneurial

Budget : 375 000 €

Contribution de la CE : 375 000 €

Calendrier : 12/2016 – 05/2019

L'objectif d'EU3Leader est de renforcer les capacités de leadership et d'esprit d'entreprise dans le secteur tertiaire, afin que les organisations soient mieux à même de conduire des changements positifs. En collaboration avec des dirigeants, des formateurs et des chercheurs de toute l'Europe, le projet élabore un cadre de compétences pour les dirigeants du secteur tertiaire. EU3Leader est la première initiative européenne visant à améliorer le leadership dans le secteur tertiaire. À cet effet, elle se concentre sur un éventail de compétences telles que l'esprit d'entreprise, le plaidoyer, l'innovation sociale et l'évaluation d'impact.



LIFE



Aides
Acquisition de services

Domaine : Développement durable / Innovation

Budget : 3,5 milliards d'euros

Géré par : UE / Banque européenne d'investissement

Le programme LIFE apporte une aide financière aux organisations travaillant sur les questions environnementales et l'action en faveur du climat. L'objectif principal du programme est de soutenir la mise en œuvre, l'actualisation et le développement de la politique et de la législation communautaire en matière d'environnement et de climat, en finançant des projets à valeur ajoutée européenne dans ce domaine. Le programme LIFE actuel dispose de 3,5 milliards d'euros de fonds disponibles pour 2014-2020.

LIFE est géré par la DG d'Action pour le climat et la DG Environnement de la Commission européenne.

Que soutient-il ?

Le programme LIFE soutient des projets qui visent à partager les meilleures pratiques, à tester des technologies à petite échelle et à accélérer la mise en œuvre de la législation et des politiques communautaires pertinentes.

Volet « Environnement »

Le volet « Environnement » du programme couvre trois domaines prioritaires :

- l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources ;
- la nature et la biodiversité ;
- la gouvernance et l'information en matière d'environnement.



Bon à savoir : Une possibilité de financement particulièrement pertinente pour les intermédiaires financiers est l'instrument de financement privé pour l'efficacité énergétique (PFEE). Celui-ci cherche à remédier à l'accès limité à un financement commercial adéquat et abordable pour les investissements en efficacité énergétique.

Volet « Action pour le climat »

Le volet « Action pour le climat » couvre également trois domaines prioritaires :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la gouvernance et l'information en matière de climat.

Le programme LIFE soutient le passage de l'Europe d'un modèle économique linéaire à une économie circulaire (qui garantit que le recyclage des biens au lieu de leur mise en décharge). Les projets LIFE sont connus pour permettre la collaboration entre diverses parties prenantes.

Si cela est important dans le cadre des projets environnementaux, cela devient essentiel pour le développement d'une économie circulaire, puisque la création d'économies et de marchés « en circuit fermé » repose sur la collaboration d'organisations publiques et privées.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le programme LIFE offre un financement aux organisations par le biais de subventions et d'instruments financiers.

La Commission européenne a délégué la mise en œuvre de nombreux volets du programme LIFE à l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME). La Banque européenne d'investissement (BEI) gère les instruments financiers du programme LIFE.



Subventions

Les appels à propositions sont publiés par la Commission européenne ou par EASME, sur la base du [programme de travail pluriannuel](#) de LIFE.

- **Fréquence des appels d'offres :** tous les ans (les entreprises peuvent demander un financement LIFE tous les 12 mois)
- **Budget total moyen des projets :** LIFE a déjà cofinancé plusieurs projets ambitieux dont le coût total dépasse 5 millions d'euros. En revanche, les propositions liées à de petits projets, dont le coût total est inférieur à 500 000 euros, ont rarement été retenues en raison d'une production limitée et donc d'une faible valeur ajoutée.
- **Taux de cofinancement :** jusqu'à 55 % des coûts totaux éligibles du projet
- **Critères d'éligibilité des consortia :** Critères très flexibles. Possibilité de diriger un projet par vous-même, ou de joindre vos forces à celles de partenaires de votre pays ou d'un autre pays.
- **Où trouver les appels d'offre :** cliquez [ici](#).



Instruments financiers (LIFE+)

Le financement LIFE vise également à promouvoir les investissements et à intensifier le travail des petites entreprises. La Banque européenne d'investissement (BEI) gère les instruments financiers du programme LIFE.

Le mécanisme de financement du capital naturel (NCFE)

Afin d'enrayer la perte de biodiversité et de s'adapter au changement climatique, il est nécessaire d'investir davantage dans le capital naturel. Le mécanisme de financement du capital naturel (NCFE) est un instrument financier qui soutient des projets dans le domaine de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique au moyen de prêts et d'investissements sur mesure, soutenus par une garantie de l'UE. Cliquez [ici](#) pour contacter la Banque européenne d'investissement au sujet de votre éligibilité à ces prêts.

Qui peut participer ?

Toute personne morale ou physique de l'UE peut soumettre une proposition de financement LIFE et devenir ce que l'on appelle un « bénéficiaire coordinateur ». Il s'agit généralement de :

- P.M.E. ;
- organismes publics ;
- organisations non commerciales.

Pays éligibles : États membres de l'UE.

Dans des cas exceptionnels, le programme LIFE peut également financer des activités en dehors de l'UE et dans des pays et territoires d'Outre-mer. De tels projets doivent alors remplir deux conditions :

- Le chef de file du projet (« bénéficiaire coordinateur ») doit être basé dans l'UE.
- Les candidats doivent apporter la preuve que les activités qui seront menées en dehors de l'UE sont nécessaires à la réalisation des objectifs environnementaux ou climatiques de l'UE. Ils doivent ainsi fournir des preuves qualitatives et quantitatives solides attestant que les interventions dans les pays de l'UE ne seraient pas efficaces ou réussies si des actions n'étaient pas également menées dans des pays tiers.

Qui puis-je contacter ?

Les États membres ont mis en place un réseau de points de contacts nationaux LIFE (P.C.N., [voir la liste](#)). Les points de contacts nationaux peuvent aider les porteurs de projets candidats à LIFE durant la phase de préparation et de soumission. Veuillez noter que certains points de contacts nationaux ont fixé des dates pour les contacter.

Trouver des partenaires et des projets porteurs de meilleures pratiques

Le [portail du participant à la recherche et à l'innovation](#) vous permet de trouver des partenaires pour vos idées de projets parmi les organisations qui ont déjà participé à des projets européens antérieurs.

Les projets porteurs de meilleurs pratiques sont accessibles [ici](#).

Quel avenir pour LIFE ?

Pour le budget de l'UE 2021-2027, la CE propose un programme LIFE renforcé qui contribue au passage à une économie propre, économe en énergie, circulaire et résistante au changement climatique. L'objectif est de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement et de stopper et inverser la perte de biodiversité. La CE propose d'augmenter le budget et d'allouer 5,45 milliards d'euros au nouveau programme.



Quelques exemples

Produire de la bière de manière plus durable

Pays : Espagne

Domaines : Économie circulaire

Nom du projet : LIFE-Brewery (Brasserie LIFE)

Budget du projet : 1 550 000 €

Contribution de la CE : 875 000 €

Calendrier : 09/2017-12/2020

Plus
d'infos
[ici](#)

La « LIFE-Brewery » réutilise les déchets de bière pour réduire les impacts environnementaux peu connus liés au brassage. Le projet LIFE témoigne de la contribution que le brassage peut apporter à l'économie circulaire en utilisant les résidus de brasserie dans la production de produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et d'aliments pour animaux.

Environ 70 % du flux de déchets le plus significatif, à savoir les drêches de brasserie, sont déjà utilisés comme aliments pour animaux, mais en raison de leur teneur élevée en humidité et de leur charge microbienne, leur durée de conservation est inférieure à 48 heures. Le projet développe donc des prototypes de farine à faible taux d'humidité pour ces déchets, ainsi que de la levure de bière, grâce à l'application d'un procédé de séchage innovant qui permet d'atteindre le taux d'humidité souhaité inférieur à 10 %.

Améliorer la gestion des déchets

Pays : Finlande

Domaines : Économie circulaire

Nom du projet : CIRCWASTE : Un projet intégré pour la Finlande

Budget du projet : 18 500 000 €

Contribution de la CE : 11 100 000 €

Calendrier : 2016-2023

Plus
d'infos
[ici](#)

L'objectif de CIRCWASTE en Finlande est de mettre en œuvre le Plan national finlandais de gestion des déchets, en fournissant de nouvelles pratiques en la matière et en renforçant les capacités et la coopération pour prévenir les déchets, maintenir la circulation des matériaux dans l'économie plus longtemps et encourager la réutilisation des sous-produits. CIRCWASTE prend également en considération l'impact plus large du secteur de la gestion des déchets, par exemple, en encourageant l'industrie à adopter des achats écologiques. Le projet se concentre sur cinq régions de Finlande. En couvrant à la fois les environnements urbains et les zones rurales à faible densité de population, ce projet LIFE intégré est à même de servir d'exemple pour d'autres parties du pays et d'autres régions de l'UE.



HORIZON 2020



Subventions

Domaine : Innovation / Coopération transfrontalière

Budget : 80 milliards d'euros

Géré par : UE

Horizon 2020 (H2020) est le plus grand programme de recherche et d'innovation de l'UE, avec près de 80 milliards d'euros de fonds disponibles pour la période 2014-2020. Le programme a pour but de développer une expertise scientifique en Europe, de supprimer les obstacles à l'innovation et de faciliter l'innovation conjointe des secteurs public et privé.

Que soutient-il ?

Le programme H2020 comporte trois domaines d'intervention :

L'« Excellence scientifique »

Priorité ayant pour objectif d'élever le niveau d'excellence scientifique de l'Europe en :

- soutenant les meilleures idées ;
- développant les talents en Europe ;
- offrant aux chercheurs l'accès à des infrastructures de recherche prioritaire.

La « Primauté industrielle »

Priorité visant à optimiser le potentiel de croissance des entreprises européennes en :

- offrant un accès au financement à risque ;
- encourageant les investissements privés en recherche et innovation ;
- soutenant les petites et moyennes entreprises (P.M.E.) innovantes.



Bon à savoir : La Commission européenne a récemment lancé la phase pilote du Conseil européen de l'innovation (CEI). Le pilote du CEI soutient les innovateurs, entrepreneurs, petites entreprises et scientifiques innovants ayant pour souhait d'internationaliser leurs innovations.

Les « Défis sociétaux »

Priorité traitant des plus grands défis que rencontre la société moderne. Elle reflète les priorités politiques de la CE et couvre toutes les étapes de la recherche et de l'innovation, du concept au marché.

L'un des projets du programme H2020, le projet pilote du Conseil européen de l'innovation, vise à soutenir des innovateurs, des start-ups, des petites entreprises et des chercheurs de premier plan dont les idées sont radicalement différentes des produits, services ou modèles commerciaux existants, présentent un niveau de risque élevé et peuvent être transposées à l'international.

Le projet pilote de CEI offre un financement de 2,7 milliards d'euros pour la période 2018-2020. Le financement se fait par l'intermédiaire de :

- l'instrument P.M.E. ;
- la voie express pour l'innovation ;

- l'approche FET (technologies futures et émergentes) Open et les prix Horizon ;
- possibilités de mise en réseau, de tutorat et de coaching ;
- conseils stratégiques en vue d'améliorer l'écosystème de l'innovation en Europe.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Les programmes H2020 financent des consortia d'organisations par le biais de subventions. H2020 est géré directement par la Commission européenne.



Subventions

H2020 offre une structure ouverte et simple d'accès au financement, visant à éliminer les obstacles à l'innovation collaborative et à faire démarrer de nouveaux projets. Les possibilités de financement sont définies dans les programmes de travail pluriannuels, qui couvrent la grande majorité de l'aide disponible.

Critères d'éligibilité des consortia :

La plupart des fonds sont alloués à des projets de recherche collaborative menés par des consortia comprenant au moins trois organisations. Il existe toutefois un certain nombre de possibilités pour des projets gérés par une seule organisation :

- **Actions du Conseil européen de la recherche (CER)** – soutient la recherche exploratoire menée par des chercheurs et des équipes de chercheurs individuels.
- **Actions Marie Skłodowska-Curie** – soutient la mobilité des chercheurs. Outre l'accès au financement de la recherche, les scientifiques peuvent acquérir de l'expérience à l'étranger et dans le secteur privé et développer des compétences utiles à leur carrière.
- **Instrument P.M.E.** – soutient financièrement les P.M.E. individuelles ainsi que les groupes de P.M.E. qui ont pour ambition de transformer des idées commerciales fortes et innovantes en projets leaders du marché.

- **Fréquence des appels d'offres** : en cours
- **Taux de cofinancement** :
Dans le cadre des projets de recherche et de développement, l'UE peut contribuer jusqu'à 100 % du total des coûts éligibles.
Pour les projets d'innovation, la contribution maximale s'élève à 70 % des coûts (lorsque le demandeur est une personne morale sans but lucratif, il peut recevoir jusqu'à 100 %).
- **Où trouver les appels d'offres** : cliquez [ici](#).

Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale peut participer, et notamment :

- les entreprises de toute taille ;
- les organismes de recherche ;
- les universités ;
- les ONG.

Pays éligibles : La participation au programme Horizon 2020 est ouverte aux chercheurs du monde entier. Les chercheurs européens peuvent donc coopérer avec leurs homologues des pays tiers sur tout sujet de leur choix (sauf si cela est explicitement exclu). Cela n'implique pas automatiquement que les entités de pays tiers sont éligibles à un financement au titre du budget H2020. Pour vérifier si une entité d'un pays tiers donné est éligible, voir l'annexe sur les conditions générales du programme de travail Horizon 2020.

Qui puis-je contacter ?

Le réseau des points de contacts nationaux (P.C.N.) fournit des conseils, des informations pratiques et une assistance pour participer à Horizon 2020. Il existe également des P.C.N. dans de nombreux pays non membres de l'UE et non associés (« pays tiers »).

Quel avenir pour H2020 ?

« Horizon Europe » est la proposition de la CE pour un programme de financement de la recherche et de l'innovation pour 2020 et au-delà. Doté d'un budget de 100 milliards d'euros, le nouveau programme vise à renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'UE, à stimuler la capacité d'innovation, la compétitivité et l'emploi en Europe et à soutenir le modèle et les valeurs socio-économiques de l'Europe.

Horizon Europe sera structuré en trois piliers :

1. « Science Ouverte », qui vise à renforcer et à étendre l'excellence de la base scientifique de l'UE.

2. « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle », dont l'objectif est de développer les technologies et les solutions clés qui sous-tendent les politiques de l'UE et les objectifs de développement durable. Il regroupera cinq pôles (interdisciplinaires) : la santé ; la société inclusive et sûre ; le numérique et l'industrie ; le climat, l'énergie et la mobilité ; l'alimentation et les ressources naturelles.

3. « Innovation Ouverte », qui cherche à stimuler de nouvelles idées d'entreprises innovantes.



Quelques exemples

Plus
d'infos
[ici](#)

Accélérer l'avenir de l'agroalimentaire

Pays : Allemagne (coordinateur), Danemark, Pays-Bas, Espagne, Serbie, Grèce, Italie et Royaume-Uni

Domaines : Innovation agroalimentaire

Nom du projet : KATANA

Calendrier : 2016-2019

Coût total : 5 440 000 €

Contribution H2020 : 4 590 000 €

Le projet KATANA, financé par l'UE, a soutenu la mise en place de nouveaux produits et services agroalimentaires européens basés sur la technologie et a contribué à assurer leur succès continu. Agissant comme un accélérateur d'entreprises, KATANA a fourni à des P.M.E. et start-up sélectionnées des subventions, des formations, un soutien et des occasions pour développer leurs idées et créer de nouveaux produits ou services. Il a réuni des agriculteurs, des producteurs de denrées alimentaires et des technologues afin de créer des consortia qui ont répondu aux besoins urgents du secteur de l'agroalimentaire, des TIC et des industries émergentes telles que les éco-industries, les services mobiles et la santé personnalisée. Tout au long du projet, KATANA distribuera 1,2 million d'euros supplémentaires aux start-up et P.M.E. européennes.

Innovative Social Investment (InnoSI)

Pays : Royaume-Uni, Pologne, Grèce, Finlande, Espagne, Pays-Bas, Italie et Suède

Domaines : Investissement social

Nom du projet : InnoSI

Calendrier : 2015-2017

Coût total : 2 376 000 €

Contribution H2020 : 2 376 000 €

Le projet InnoSI, financé par l'UE, a identifié des approches innovantes en matière d'investissement social aux niveaux national et régional dans les 28 États membres. Une étude de cas approfondie portant sur 10 États membres a permis aux chercheurs de recenser les meilleures pratiques ; une attention particulière a été accordée aux cadres juridiques et réglementaires nécessaires à l'innovation dans la politique de protection sociale. Grâce à des recherches fondées sur des données probantes et des pratiques éprouvées, InnoSI a présenté aux décideurs politiques à tous les niveaux des arguments en faveur de l'investissement dans le bien-être social.

Plus
d'infos
[ici](#)

Accéder aux fonds de l'UE : conseils et astuces

Bon à savoir avant de commencer

Votre organisation ne peut postuler que si elle existe depuis au moins trois ans.

Définir votre stratégie de collecte de fonds en fonction de la mission et des besoins de votre organisation

Si la collecte de fonds publics (y compris les fonds de l'UE) s'inscrit dans votre stratégie, assurez-vous en premier lieu que les projets pour lesquels vous vous engagez sont adaptés à vos intérêts, votre cause, vos membres ou vos bénéficiaires. Les projets doivent également correspondre aux priorités stratégiques pour une période donnée.

Ne privilégiez pas les ressources financières potentielles au détriment de votre mission ! Une bonne façon de commencer est d'effectuer une analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces - SWOT en anglais) et une analyse des risques de votre propre organisation.

Soyez précis quant aux ressources humaines dont vous disposez

Les projets de l'UE peuvent nécessiter un investissement de temps considérable et exiger une équipe dédiée à la gestion du projet, la rédaction et la révision des rapports et des articles, la diffusion, la gestion financière, etc. Avant de saisir une possibilité de financement de l'UE, assurez-vous d'étudier en détail les ressources disponibles et les autres possibilités de financement au sein de votre organisation, avec les partenaires potentiels et, si possible, avec les bailleurs de fonds.

Faites une synthèse de votre situation financière actuelle, y compris de toutes vos sources de revenus

La CE exigera des preuves de votre capacité financière, alors assurez-vous que vos propres ressources sont suffisantes pour garantir le préfinancement du projet. Les fonds alloués aux projets de l'UE ne sont pas toujours versés régulièrement ou à la date prévue, et il arrive parfois qu'une partie des fonds ne soit versée qu'une fois le projet terminé. Lorsque vous rédigez votre demande, prenez le temps de bien examiner les coûts éligibles et non éligibles.

Construisez progressivement votre réseau

Bâissez des relations solides avec les réseaux européens de votre secteur et avec les organisations de toute l'Europe qui ont un intérêt pour votre activité. En collaborant à des activités occasionnelles (telles que des événements, des actions de bénévolat ou des visites sur le terrain) sur une base régulière et pas uniquement sur des projets spécifiques, vous développerez des relations de confiance et une meilleure compréhension mutuelle. Cela permet d'augmenter votre visibilité. Faites usage de vos compétences en matière de réseautage pour établir des relations avec un large éventail d'organisations, y compris les universités, les institutions de l'UE, etc. À mesure que vos activités se développent, votre crédibilité et votre capacité à façonner et à gérer des projets augmentent, vous plaçant dans une position plus avantageuse pour diriger un consortium ou un partenariat. Par la même occasion, cela fait avancer votre cause.

Définissez votre principal argument de vente en tant que partenaire de projet et ne vous engagez pas à faire plus que ce que vous pouvez livrer

Déterminez quelles sont les points forts de votre organisation et appliquez-les aux propositions de projets. Ne faites pas de promesses démesurées durant la phase de proposition, ou vous pourriez avoir des difficultés de livraison lorsque le projet démarre.

Osez prendre l'initiative

Osez jouer un rôle de premier plan dans la conception et la mise en œuvre d'un projet. Ne sous-estimez pas les connaissances et les compétences que vous pouvez apporter. Concerné par un enjeu social ou environnemental particulier, vous disposez d'une bonne connaissance des besoins et des lacunes dans votre domaine de travail. Toutefois, assurez-vous d'avoir le bon (nombre de) partenaire(s), d'avoir la représentation géographique requise et que tous les partenaires sont des entités juridiques admissibles.

Planifiez à l'avance

La rédaction des propositions de projet et la réunion de tous les documents nécessaires peuvent prendre beaucoup de temps. N'oubliez pas que la rédaction d'une proposition a souvent lieu un an avant la mise en œuvre effective du projet.

Taux de réussite

N'oubliez pas que les taux de réussite des demandes pour certains volets de financement sont très faibles ; vous devrez gérer les attentes.

Gardez votre radar de l'UE allumé

Assistez à des événements et des ateliers de financement de l'UE. Abonnez-vous aux newsletters pertinentes et surveillez les appels qui vous concernent.

Liens utiles

Généraux

- <https://www.eurodiaconia.org/wordpress/wp-content/uploads/2017/02/toolkit-funding.pdf>

Spécifiques au programme

- [Boîte à outils pour gérer les projets FSE](#)
- [Boîte à outils sur l'utilisation des fonds de l'UE pour l'intégration des personnes issues de l'immigration](#)
- [Manuel du programme pour les projets Interreg](#)

Plateformes existantes et communautés en ligne

- [Eucalls.net](#)
- [Vision2020](#)
- [F6s.com](#)

Glossaire

Programme opérationnel

Existe dans le cadre du programme Erasmus+ et du Fonds de cohésion. Il fixe les règles générales, les lignes directrices et les orientations de tous les flux de financement au sein d'un programme donné.

Subvention

Il s'agit de contributions financières directes qui viennent soutenir des projets ou des organisations qui servent les intérêts de l'UE ou contribuent à la mise en œuvre d'un programme ou d'une politique de l'UE. (Vous recevez une subvention après avoir répondu à un appel à propositions).

Appel d'offres

Correspond aux marchés publics d'achat de biens et de services – études, assistance technique et formation ; services de conseil, de conférence et de publicité ; livres et matériel informatique, etc. (Vous remportez un appel d'offres après avoir répondu à un appel d'offres)

CCP

Convention-cadre de partenariat – Stratégie de mise en œuvre plus longue (généralement entre quatre et six ans).

CSS

Convention spécifique de subvention : Description de l'action, c'est-à-dire du projet (généralement entre 18 et 36 mois).

L'Action

Synonyme de « le projet ».

DoA ou DoW

Description de l'Action/du Travail. Il s'agit de la « bible » de chaque projet, la description de toutes les activités et des rôles de chacun.

Jalon

C'est une étape clé dans le projet – apparaît parfois dans le DoW (utilisé pour évaluer l'avancement d'un projet).

Axe de travail / Lot de travail / Production intellectuelle

Les DoAs (DoWs) sont divisés en Axe de travail / Lot de travail / Production intellectuelle (WS/WP/IO) qui sont des éléments du projet comprenant des ensembles d'activités.

Chef de groupe de travail

Partenaire de projet qui coordonne le travail des autres sur le WP/WS/IP.

Livrable

Résultat concret d'un projet : il peut s'agir d'un rapport, d'un événement, d'un site Web, d'une publication, etc.

Programmation (sept ans)

Les flux de financement de l'UE sont mis en œuvre au moyen d'un cadre financier pluriannuel de sept ans (actuellement 2014-2020).

Cofinancement

La CE finance rarement l'intégralité d'un projet ; elle cofinance plutôt une partie du projet, qui varie en fonction des appels à propositions.

Chef de projet

Votre fonctionnaire désigné de la CE chargé de superviser la mise en œuvre de votre projet et d'en rendre compte.

Rapport d'avancement

Rapport descriptif qui résume l'état d'avancement des activités mises en œuvre dans le cadre d'un projet.

Rapport intermédiaire

Le rapport de projet doit être remis à mi-parcours du projet (peut être uniquement descriptif ou accompagné d'un rapport financier).

Rapport final

Rapport final d'ensemble sur une action ; comprend à la fois un rapport descriptif et une déclaration financière (= état financier).

Subvention maximale de l'UE

Les fonds que la CE a accepté d'allouer au projet (si le projet a été entièrement réalisé/a atteint les performances escomptées ou équivalentes).

Personnes-mois (Personnes-jours, Personnes-heures)

Unité utilisée par la CE pour rendre compte du temps consacré par le personnel à un projet.